



Communiqué

N°0000006/18

Commune de Grossoeuvre



COLLECTE DES ENCOMBRANTS – ANNÉE 2018 :

La collecte aura lieu le **mercredi 19 décembre 2018**.

Ne seront pas ramassés : Les électroménagers (lave-linge, frigo, cafetières), les miroirs et vitres, les pneus, les chauffe-eau, la faïence (WC, baignoires, lavabos), les déchets verts, les gravats, les déchets ménagers spéciaux (huiles, pots de peinture, batteries...), Les déchets de petites tailles ou au contraire trop lourds pour être manipulés par deux personnes. Les objets à évacuer devront être entreposés, la veille au soir, devant votre habitation sans déborder de la chaussée et sans gêner la circulation. Tout complément d'information sur : www.lesportesdenormandie.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Tous les Français et Française majeurs jouissant de leurs droits civils et politique et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

La Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application n°2018-350 du 14 mai 2018 modifient les modalités d'inscription sur les listes électorales. Toutefois, ces textes entreront en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2019. Les demandes d'inscription continueront à être enregistrées en mairie jusqu'au 31/12/2018 inclus et seront valables pour les élections des représentants au Parlement européen qui se dérouleront le 26 mai 2019. A compter du 1^{er} janvier 2019, la Loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 et son décret n°2018-350 du 14 mai 2018 seront appliqués. Toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année, et en vue d'un scrutin, jusqu'au sixième vendredi (soit jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription et de changement d'adresse : **pièce d'identité (carte d'identité, passeport en cours de validité), justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, téléphone)**. Ces demandes peuvent également être effectuées par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou par un tiers dûment mandaté muni des pièces ci-dessus indiquées.

DATE ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2019 :

Le scrutin des élections européennes de 2019 se tiendra le dimanche 26 mai 2019.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes gens et jeunes filles né(e)s entre le 1^{er} octobre 2002 et le 31 décembre 2002 sont tenus, **à la date de leur anniversaire**, de se faire recenser auprès de la Mairie et ce, avant le 31 janvier 2019. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents. Pour tout renseignement complémentaire, contacter les services de la Mairie au ☎ : 02.32.37.95.54.

SIVU CIGALE :

La communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie abandonnera la compétence « *Enfance Jeunesse* » à partir du 31/12/2018 et par conséquent, abandonnera la gestion de l'accueil du périscolaire et du centre aéré « *1, 2, 3 Soleil* » de Grossoeuvre. Pour pallier à cette défection, la commune de Grossoeuvre, comme nos communes voisines, a fait le choix d'adhérer aux services du SIVU CIGALE dont le siège administratif est situé 18 rue de la Ferme 27930 ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE - ☎ : 02.32.32.36.87 - ✉ : secretariat@sivucigale.fr 🌐 : www.sivucigale.fr Le service et le personnel encadrant resteront en place. Seule, la partie administrative se trouvera modifiée. A ce sujet, une plaquette d'information très détaillée sur le « *SIVU CIGALE* » a été remise aux enfants fréquentant l'école de Grossoeuvre. Cette plaquette d'information est également disponible en mairie. Les dossiers d'inscription pourront être retirés auprès du centre aéré « *1, 2, 3 Soleil* » de Grossoeuvre ou auprès des services administratifs du SIVU CIGALE. Une permanence tenue par les intervenants du service « *SIVU CIGALE* » sera mise en place le 9 et le 23 janvier 2019 dans les locaux de l'accueil de loisirs de Grossoeuvre, vous pourrez y obtenir tous les renseignements désirés.

ÉLAGAGE DE HAIES, ARBRES ET ARBUSTES :

RAPPEL

Malgré nos précédents rappels, de nombreuses haies, arbres et arbustes bordant les diverses voies communales et départementales empiètent toujours sur les trottoirs et espaces en herbe. Afin de préserver la sécurité des divers usagers (*piétons, poussettes, vélos, véhicules à moteur, etc.*), nous demandons aux propriétaires concernés de dégager les accès encombrés. Faute d'exécution, les mesures liées à la Loi du 17 Mai 2011 (*R 161-24 du Code Rural*) seront appliquées. D'autre part, il est rappelé que selon l'article 671 du code civil (*Loi 1804-03-19*), **toute plantation à moins de deux mètres de la limite séparative ne doit pas dépasser deux mètres de haut. Dans tous les cas, aucune branche ne doit aller au-delà de l'aplomb de la limite séparative.**

FERMETURE DE LA MAIRIE LE LUNDI 24 DÉCEMBRE 2018 ET PERMANENCE DU 31 DÉCEMBRE 2018 :

La mairie sera fermée le lundi 24 décembre 2018. Il sera tenu une permanence le lundi 31 décembre 2018 de 15h30 à 17h00. En cas d'urgence et lors des 25 décembre 2018 et 1^{er} janvier 2019, contacter le ☎ : 06.45.84.42.03 ou ☎ : 06.71.76.87.16 ou ☎ 06.48.28.43.15 ou ☎ : 06.82.99.16.19.

.../...

BUS 56 – INFORMATION EMPLOI, FORMATION & CRÉATION D'ENTREPRISE :

Ce bus, placé sous la responsabilité des services de l'EPN (*Évreux Portes de Normandie*), dédié à l'emploi, la formation et la création d'entreprise, sera présent sur le parking de la mairie (*place des commémorations*) le **mardi 26 février 2019 de 14h00 à 17h00**.

Retrouvez des informations sur les services, le calendrier et lieux d'arrêt du BUS 56 sur la page :

<http://evreuxnormandieemploi.fr/espace-editorial/le-56voustendlamain-proche-de-chez-vous> ou sur Facebook :

<https://www.facebook.com/le56voustendlamain>

MISSION LOCALE PAYS D'ÉVREUX ET EURE SUD :

La mission locale Pays d'Évreux et Eure Sud est implantée sur le territoire de l'EPN (*Évreux Portes de Normandie*) par son antenne située au 61 rue Chanoine Boulogne 27220 SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE ☎ : 02.32.3020.69. Les bureaux sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. L'équipe de la Mission Locale accueille tout jeune âgé de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire et en recherche d'une solution d'insertion (*emploi, formation, logement, santé*). Chaque jeune est reçu en entretien individuel approfondi et peut aussi bénéficier d'ateliers collectifs (*conseil en image, préparation entretien d'embauche, ateliers numériques...*). Il peut, par ailleurs, intégrer un dispositif renforcé d'accompagnement.

FRELON ASIATIQUE – VESPÀ VELUTINA :

RAPPEL

Le frelon asiatique est un insecte introduit accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000. Depuis, son expansion est très rapide y compris dans l'Eure, provoquant des dégâts importants dans les colonies d'abeilles. Le frelon asiatique se reconnaît par son thorax noir (*seul le dernier segment est jaune*) et ses pattes jaunes. Il mesure de 3 à 4 cm de long. Les nids primaires mesurent jusqu'à 20 cm de diamètre et sont placés sous abri. Les nids secondaires mesurent jusqu'à 80 cm de diamètre et sont souvent placés à la cime des arbres. Si vous constatez un nid, ne le secouez pas, ne secouez pas son support, ne vous approchez pas trop près et ne cherchez pas à le détruire vous-même. **En cas de suspicion, contacter le groupement de la défense sanitaire de l'Eure ☎ : 02.32.23.86.86 ou David OURSEL au ☎ : 06.19.47.54.27.**

Il est possible d'agir contre l'expansion du frelon asiatique en fabriquant des pièges. Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des mâles passent l'hiver et meurent. Seules les reines et les jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc. Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. **Nous pouvons agir en installant dans nos jardins des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastiques d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé 1/3 de bière brune ou bière blonde ou de sirop de menthe (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis. Vous pouvez bien sûr installer ces pièges dès à présent et prolonger l'opération tout au long de l'hiver** en renouvelant régulièrement la mixture (*la période la plus propice pour ces pièges étant de la mi-février à la mi-avril*).

A noter que les services de l'État, le département, l'association des maires de l'Eure, les fédérations de défense contre les organismes nuisibles, le groupement de défense sanitaire de l'Eure et le service départemental d'incendie et de secours et le syndicat des apiculteurs se sont réunis le 2 octobre 2018 pour élaborer un plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique dans le département. Pour toute information concernant le frelon asiatique, voir également le site de la Préfecture de l'Eure : <http://www.eure.gouv.fr> - Lutter contre les frelons asiatiques.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Nous portons à votre connaissance les horaires d'ouverture d'hiver de notre bibliothèque : **le lundi** : de 16h00 à 18h00, **le jeudi** : de 16h00 à 18h30 et **le Samedi** : de 11h00 à 12h00 (*un samedi sur deux sauf vacances scolaires*).

LES VINGT ANS DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Notre bibliothèque municipale fêtera ses vingt ans l'année prochaine. Les bénévoles souhaitent associer les habitants de Grosseœuvre et ses hameaux à cet anniversaire. Grandisylvaines, Grandisylvains, vous avez des passions (*jardinage, peinture, tricot, broderie, astronomie, histoire du village...*) ; venez les partager avec les bénévoles et les habitants de la commune **le dimanche 28 avril 2019**. Ce pourra être sous forme de mini-expo, de discussions, d'ateliers, qui se dérouleront à la salle d'activités communales « Étienne Rayer ». Vous pouvez, à ce titre, contacter la bibliothèque ☎ : 02.32.58.30.09 ✉ : bibliotheque.grosseoeuvre@orange.fr ou les services de la mairie ☎ : 032.32.37.95.54 ✉ : mairie@maire-grosseoeuvre.fr

CÉRÉMONIE DES VŒUX COMMUNAUX :

Comme chaque année, pour la présentation des vœux de la municipalité, vous êtes cordialement invité(es) à la salle d'activités communales « Étienne Rayer » **le samedi 12 janvier 2019 à partir de 17h30**. Des récompenses seront remises notamment aux jeunes Grandisylvaines et Grandisylvains qui se seront distingué(e)s durant l'année 2018. A l'issue de cette manifestation familiale, nous partagerons la traditionnelle galette des rois.

OBJETS TROUVÉS :

Deux paires de lunettes, des clefs, un bracelet, un gilet, un doudou, une boucle d'oreille, un pendentif, un pistolet plastique (*jouet*) et un thermomètre frontal ont été trouvés puis, rapportés en mairie. Pour tout renseignement complémentaire, contacter les services de la Mairie ☎ : 02.32.37.95.54.

Excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous !

Le Maire,
Étienne COLLEU.

